Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1997)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport d'activité du Secrétariat du parlementaure de révision

Autor: Wissmann

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-544940

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1. Rapport d'activité du Secrétariat du parlement et du Service parlementaire de révision

1.1 Secrétariat du parlement

1.1.1 Les priorités de l'exercice

Le Secrétariat du parlement assiste les trois commissions de surveillance dans l'accomplissement de leurs tâches, de même que, dans certains domaines, les parlementaires et les autres organes du Grand Conseil. C'est ainsi qu'il fournit environ 24 services différents à sa clientèle. Cette année encore, ses activités ne se sont pas seulement concentrées sur les tâches ordinaires, prévisibles à l'avance. Les travaux sortant du cadre normal ont en effet occupé une place tout aussi importante. Il s'agissait de dossiers délicats – rapport 1996 de la BEDAG, assainissement des finances, affaire Krüger –, de rapports stratégiques – rapport intermédiaire concernant NOG 2000 –, de mandats particuliers – exécution de la motion Widmer, Wanzwil concernant la pratique des adjudications du canton – ou encore de dossiers tels que la publication de messages de lecture facile, qui ont fortement absorbé et le Grand Conseil et le Secrétariat du parlement. Les commissions de surveillance ont contribué à l'efficience du parlement en acceptant de préaviser des projets qui auraient dû sinon être confiés à des commissions spéciales. Elles ont ainsi joué le rôle de commissions législatives. Si ce système présente des avantages sur le plan de l'efficience, il n'en alourdit pas moins le travail des commissions et du Secrétariat.
En adoptant trois interventions déposées par les commissions de surveillance, le Grand Conseil a lancé un processus de réflexion sur le mandat légal et le statut du Secrétariat du parlement.
Des changements ont été enregistrés dans le personnel: après sept ans et demi d'exercice, Christian Moser a quitté son poste de secrétaire de la CG à la fin du mois de novembre. Son successeur a été nommé en la personne de Patrick Trees juste avant la fin de l'année. Konrad Graber a remplacé Rolf Fischer à la tête du Service parlementaire de révision le 1er juin. Depuis le 1er octobre, le poste de secrétaire de la CFin est pourvu en job-sharing par Marianne Weber et Lorenz Wolffers. Josefine Hobi-Leban assiste la secrétaire de l'office pendant les sessions. Un stagiaire a été recruté, ce qui constitue une innovation. Les services du Secrétariat du parlement ont été présentés à d'autres parlements pendant l'exercice. Le Secrétaire du parlement a participé à la fondation de la Société suisse pour les questions parlementaires.

1.1.2. Secrétariat des commissions

1.1.2.1 *Commission de gestion (CG)*

La CG a élargi son champ d'activité en adoptant le programme de contrôle de l'administration médiate. La stagnation du nombre des affaires de Direction a permis à la commission de se concentrer sur la tâche exigeante que constitue l'exercice de la haute surveillance sur le Conseil-exécutif et l'administration. Cette année encore, la tâche du secrétariat était très lourde. Il s'est attaché une fois de plus à assurer un suivi intégral des travaux de la commission. Priorités: la gestion générale de la commission, la rédaction des commentaires des affaires avant les séances du plenum et des sections, le suivi des séances (11 séances plénières d'une journée entière et 12 d'une demi-journée, 63 séances de section, d'innombrables brèves séances de section pouvant durer jusqu'à une heure, 9 inspections de l'administration, 7 inspections des unités pilotes NOG, soit un total de 103 séances), les travaux induits par les séances, la rédaction de rapports et des travaux de recherche dans les domaines les plus divers. Autres faits saillants de l'exercice: le projet NOG 2000, l'évaluation préliminaire de la mise en œuvre de la motion Widmer concernant la pratique cantonale des adjudications et l'étude approfondie du dossier BEDAG. La rédaction des procès-verbaux, désormais confiée à des tiers, est restée dans des limites raisonnables, le procès-verbal des inspections ayant été limité à une demi-journée. Cette année encore, il a fallu recourir aux services d'autres collaboratrices ou collaborateurs du Secrétariat du parlement pour le traitement de certains dossiers. Un stagiaire a été recruté au mois d'octobre. Le secrétaire Christian Moser, en fonction depuis la création de la commission en 1990, a quitté son poste à la fin novembre. Une solution provisoire a été trouvée au sein du Secrétariat du parlement pour assurer son remplacement jusqu'à la nomination de son successeur.

1.1.2.2 *Commission des finances (CFin)*

Le Secrétariat s'est concentré cette année encore sur l'encadrement administratif et technique des travaux de la CFin. Il lui a fallu préparer 16 séances plénières et de nombreuses séances de section, y assister et en assurer le suivi. Comme les années précédentes, il a été particulièrement absorbé par la rédaction des rapports de la commission concernant le compte d'Etat, les comptes de la Banque cantonale et de la Dezennium-Finanz AG, le budget et le plan financier. Ces textes ont été préparés en étroite collaboration avec le réviseur du Grand Conseil. La coopération avec l'ancien réviseur et avec son successeur, en fonction depuis le mois de juin, est bien huilée et constructive.
Outre ces affaires, la CFin a également pour mandat légal de préaviser les demandes de crédits supplémentaires. La commission et le secrétariat se sont donc à plusieurs reprises penchés sur la question de la proportionnalité, puisque les crédits insignifiants de quelques milliers de francs seulement occasionnent un travail exagérément lourd à l'administration, au secrétariat et à la commission. Par ailleurs, la CFin a dû traiter cette année certaines affaires de Direction et deux dossiers relevant en fait de la compétence d'une commission spéciale. C'est ainsi qu'elle a préavisé la loi sur la contribution d'assainissement, convoquant pour ce faire des auditions avec des représentants des communes. La CFin a également préavisé l'arrêté du Grand Conseil concernant l'adhésion du canton de Berne à l'Accord intercantonal universitaire du 20 février 1997.
Au chapitre de la surveillance, la CFin s'est attachée à suivre notamment les développements à la BEDAG, en plus des travaux de la commission responsable du dossier, à savoir la CG. La CFin a également requis des informations sur l'évolution et les perspectives des deux caisses de pension, nouant des contacts directs aussi bien avec le Conseil-exécutif qu'avec les deux caisses.
Le Secrétariat a également participé aux préparatifs de la nomination du nouveau réviseur du Grand Conseil. Il fallait à cet égard tenir compte de deux motions de membres de la CFin adoptées par le Grand Conseil en novembre 1996 et réclamant la suppression du Service parlementaire de révision. Le secrétariat et la commission ont eu plusieurs fois l'occasion cette année d'aborder la question de la réforme de la surveillance des finances. En début d'exercice, la CFin a émis des propositions concernant la procé-

dure d'élaboration des bases de la réforme, propositions que le Conseil-exécutif a dans une large mesure reprises. Au second semestre, la commission a donné son opinion sur les premières conclusions du groupe de projet. Le secrétaire de la CFin a participé aux travaux du groupe ayant élaboré les bases à l'attention de la direction générale du projet. La CFin a pris position à deux reprises sur le projet Efficience du parlement, autre grand projet de réforme ayant des répercussions indirectes sur la surveillance des finances.
En mai, la commission a légèrement modifié ses structures, réduisant de sept à cinq le nombre des sections institutionnelles. Ce qui ne modifie quasiment pas le travail du secrétariat. Depuis le mois d'octobre, ce dernier est assuré en job-sharing par Lorenz Wolffers, l'ex-titulaire du poste, et l'avocate Marianne Weber.

1.1.2.3 *Commission de justice (CJus)*

La CJus et son secrétariat ont préparé plusieurs élections, dont trois de renouvellement général. Il s'agissait de pourvoir des charges à la Cour suprême, au Tribunal administratif, aux Tribunaux des mineurs, au Service cantonal de juges d'instruction, à la Commission des recours en matière fiscale et à la Commission de recours en matière de mesures à l'égard des conducteurs de véhicules. A l'exception des deux commissions de recours, la section IV élargie de la CJus a mené des entretiens avec les personnes briguant les postes à pourvoir.
Cette année encore, la CJus a eu des contacts suivis avec la Cour suprême. Durant les recherches menées sur la controverse concernant le service de juges d'instruction spéciaux, la CJus est tombée sur des questions en rapport avec le comportement des autorités de poursuites pénales dans l'affaire Krüger. Elle a estimé de son devoir d'examiner si les autorités en question agissent correctement en cas de présomption de délit grave de criminalité économique, comme dans le cas de l'affaire Krüger. Son souci était de voir si l'examen de ce cas révèlerait des lacunes structurelles. Elle a consigné ses conclusions dans un rapport adressé au Grand Conseil. La CJus a consacré trois séances aux propositions du Conseil-exécutif relatives aux naturalisations et aux recours en grâce. Comme à l'accoutumée, elle a examiné les rapports d'activité des autorités judiciaires et effectué à cette fin des inspections auprès des tribunaux et du procureur général. La Commission des améliorations foncières a en outre organisé une séance d'information destinée aux membres de la CJus. Comme l'an dernier, la commission a préavisé des actes législatifs qui normalement auraient dû être confiés à une commission spéciale. Au demeurant, elle a accompli les tâches que lui attribue la loi sur le Grand Conseil. Elle a ainsi traité 22 pétitions et requêtes qu'elle a soit liquidées directement conformément à l'article 57, 4e alinéa LGC, soit transmises au Grand Conseil. Le 3 juin, la commission s'est réunie en journée de réflexion au Moosegg pour faire le bilan des trois années passées et songer aux innovations.
Le secrétariat a pu assurer pratiquement seul la préparation et le suivi des séances de la commission et des sections.

1.1.3 **Conseil, assistance, information et documentation**

1.1.3.1 *Conseil et assistance*

Conseil juridique
Le Secrétariat du parlement a exécuté 38 mandats pour le compte de parlementaires. Il s'agissait de conseils juridiques, de conseil en procédure, de prises de position et d'aides à la rédaction d'interventions parlementaires et de propositions d'amendement.

Messages au peuple
Le Secrétariat du parlement a préparé six messages avec la collaboration de la Chancellerie d'Etat et des Directions. Dans deux cas, il lui a fallu également rédiger des rectificatifs, les messages renfermant des erreurs. Les nouveaux droits politiques comme le projet populaire, la publicité des séances du Bureau, la contestabilité politique des projets et les nouvelles habitudes de l'électorat face à l'information imposent de sévères exigences à la rédaction des messages. Le Bureau a par conséquent décidé que les directives sur la rédaction des messages, aujourd'hui vieilles de 16 ans, doivent être soumises à une analyse critique pour être adaptées. Les travaux ont été entrepris en fin d'exercice.

Réponses aux interventions
Le Secrétariat du parlement a préparé les réponses à huit interventions concernant des affaires internes du Grand Conseil, pour le compte du Bureau: M 251/96 Seiler, M 053/97 Widmer, M 060/97 Hofer, M 070/97 Dätwyler, M 071/97 Hofer, P 113/97 Voiblet, M 130/97 Pauli et M 142/97 Kiener Nellen. Cette dernière intervention a nécessité des travaux particulièrement absorbants. La réponse du Bureau a été soumise à l'avis du Conseil-exécutif, une première dans ce genre d'affaire.

GRIS
Le Secrétariat du parlement a fourni son soutien aux organes responsables du projet GRIS. Le Grand Conseil a ainsi pu se prononcer sur la poursuite des travaux, sur la base d'un rapport intermédiaire qui lui a été soumis lors de la session de mars. Le second semestre a été consacré au plan de réalisation du projet.

Projets inter-offices
Le Secrétariat du parlement s'est associé aux travaux de la Chancellerie d'Etat occasionnés par les projets Efficience du parlement et Réforme de la surveillance des finances.

1.1.3.2 *Information et documentation*

Des restructurations ont permis de limiter à un seul poste le secrétariat et le service d'information et de documentation; ce poste est occupé par Maria Leban depuis décembre 1996. Pendant les sessions, il est fait appel à une auxiliaire.
Le Secrétariat du parlement a exécuté 418 mandats, soit un recul de 27 pour cent par rapport à l'exercice précédent. 53 pour cent des mandats (222) ont été donnés pendant les sessions.

1.1.3.3 *Organisation de manifestations*

Le Secrétariat du parlement a été chargé par la Conférence des présidents d'organiser un cours de perfectionnement consacré à la nouvelle gestion publique NOG 2000.
Les groupes parlementaires organisent régulièrement des manifestations, cinq cette année. C'est le Secrétariat du parlement qui se charge des invitations. Tous les parlementaires n'y donnent pas suite.

1.2 **Service parlementaire de révision**

Cette année encore, le réviseur du Grand Conseil s'est concentré sur l'examen du compte d'Etat. Cette activité s'appuie sur le travail du Contrôle des finances et englobe des recherches complémentaires dans les domaines où le réviseur du Grand Conseil les juge nécessaires. La concertation avec le Contrôle des finances permet d'éviter de faire le travail à double. Le réviseur du Grand

Conseil a fourni conseils et soutien à la CFin pour certaines recherches particulières ainsi que pour le traitement du plan financier 1999 à 2001 et du budget 1998.
Les institutions proches du canton revêtent une importance grandissante pour les organes de surveillance. Souvent, le canton prend des engagements, que ce soit indirectement par le biais de la garantie de l'Etat ou par le biais d'autres rapports de dépendance, qui doivent être appréciés dans une perspective globale. Ces institutions peuvent en effet avoir de lourdes répercussions sur les finances publiques. D'où la nécessité d'élargir le champ de contrôle et d'examen. La même réflexion vaut pour les unités pilotes NOG. Celles-ci disposant d'une large autonomie, elles doivent être soumises à un examen plus approfondi. La méthode et les techniques d'examen doivent être adaptées à cette nouvelle donne. C'est dire si la réforme de la surveillance des finances revêt de l'importance pour les organes de surveillance.

Berne, février 1998

Le secrétaire du parlement: *Wissmann*